

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240410-20240416-DE



Séance du 10/04/2024

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 5
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 05/04/2024
Date d'affichage : 05/04/2024

Objet de la délibération :
2024-04-16

Restauration du tableau « Jésus et les docteurs »

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Céline ARTICLAUT

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Luc LEGROUX donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU donne pouvoir à M Cédric FLEITER, Mme Nelly MARCHAND

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAILLOT

Le 10 avril 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024.

Mr le Maire expose au conseil municipal le projet de restauration du tableau « Jésus et les docteurs » de l'Eglise Saint-Thibault.

Le devis n° GOREL Florence 2024-01 D205 ainsi que la méthodologie de restauration sont présentés pour un montant total TTC de 8292€.

Ces éléments ont été transmis à la DRAC et acceptés.

Le financement de cette restauration est subventionné de la manière suivante :

MONTANT HT	6910€
SUBVENTION DRAC	2303.33€
SUBVENTION ASSOCIATION GRIMALDI	2303.33€
COMMUNE	2303.33€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux de restauration.
- De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240410-20240416-DE

